

LA RIVIÈRE MAGPIE : UN JOYAU À PROTÉGER

Mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

dans le cadre
**de l'enquête et de l'audience publique sur le
projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie**

Par Marie-Élaine Rouleau
Pour l'Action pour la protection des forêts du Québec (APFQ)



**Action pour la
Protection des
Forêts du
Québec**

Juin 2004

Table des matières

Présentation de l'APFQ	4
Position générale de l'APFQ concernant cette consultation publique	5
De l'eau pour tous	5
Une gestion par bassin versant	6
Protéger l'amont	6
Protéger l'aval	6
Conclusion	7
Bibliographie	8

Présentation de l'APFQ

L'Action pour la protection des forêts du Québec (APFQ) est un regroupement de citoyennes et de citoyens et d'organismes qui promeut une gestion responsable et une utilisation diversifiée des forêts québécoises, qu'elles soient publiques ou privées, rurales ou urbaines. L'APFQ tente de sensibiliser la population ainsi que les acteurs politiques et socio-économiques à l'importance de miser sur le développement durable en ce qui concerne la gestion forestière et à la problématique de la déforestation excessive qui a présentement cours au Québec. En plus d'appuyer la création d'un vaste réseau d'aires protégées au Québec, l'APFQ soutient la protection de l'environnement de façon générale. L'APFQ compte également parmi ses objectifs la diversification et la viabilité économiques des différentes régions du Québec. L'APFQ ne représente donc pas l'intérêt d'une quelconque industrie, mais celui de la population québécoise dans son ensemble.



**Action pour la
Protection des
Forêts du
Québec**

**Action pour la protection des forêts du Québec (APFQ)
23, Jeanne-Marie-Chavoïn #306
Gatineau (Québec) J8Z 1V9
(819) 770-5961
apfq@videotron.ca**

Position générale de l'APFQ concernant cette consultation publique

Le sort des forêts est intimement lié à la bonne gestion des rivières québécoises. L'APFQ propose au BAPE de recommander au gouvernement du Québec la création d'une aire protégée pour le bassin versant de la rivière Magpie et d'arrêter immédiatement tout projet de construction de barrages sur celle-ci.

De l'eau pour tous

Le Québec peut se compter chanceux d'avoir dans son *Code civil* la reconnaissance des eaux de surface, comme souterraines, «comme des choses dont l'usage est commun à toutes et à tous et qui doivent être régies par des lois d'intérêt général»¹. Lorsque l'on parle d'intérêt général, il s'agit des bénéfices et des conséquences pour toute la population actuelle ainsi que pour les générations futures. Trop souvent, on ne voit qu'à court terme : un entrepreneur qui promet de grands investissements et la création de nombreux emplois le temps de la construction d'un barrage, par exemple. Mais personne n'explique qu'à long terme, c'est la qualité, voire la survie, des écosystèmes en amont et en aval du barrage qui est menacée. Personne n'explique qu'à long terme, se sont des emplois qui seront perdus : nombreux sont les petits barrages privés qui sont contrôlés uniquement par un système informatique ; les emplois directs et indirects qui dépendaient du tourisme sur cette rivière disparaîtront.

Il s'agit d'avoir aujourd'hui une vision à long terme pour ce joyau de la Côte-Nord. En tant que collectivité, laisserons-nous tomber cette partie du patrimoine national ? Que penseront les générations futures ? Que les Québécois furent sages de protéger cet espace naturel ou que nous avons fait une erreur qui soit irréversible ? Nous dilapidons actuellement nos richesses naturelles. Ce saccage doit cesser.

¹ Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, *L'eau. La vie. L'avenir. Politique nationale de l'eau*, Québec, 2002, p.9.

Une gestion par bassin versant

L'eau, l'air, la forêt, la faune, tous ces éléments des écosystèmes sont interreliés. Qu'un malheur arrive à l'un d'eux et tous les autres en verront les conséquences. Voilà pourquoi il est essentiel de protéger entièrement le bassin versant de 7 640 km² de la rivière Magpie. Cette méthode «offre la solution la plus avantageuse à une gestion sectorielle de l'eau»². Il serait alors tout à fait inconséquent de ne protéger qu'une partie de cette magnifique rivière et non tout son bassin versant.

Protéger l'amont

Nul ne peut réfuter que les problèmes qui peuvent affecter les sources ou les ruisseaux ont des conséquences directes sur les rivières qu'ils alimentent. Toutes les parties d'une rivière sont étroitement liées : source, affluents, eaux souterraines, embouchure. Il est évident que la qualité de l'eau et des écosystèmes est tributaire des actions posées en amont. La protection du bassin versant de la rivière Magpie, dont bien entendu la partie amont, doit être la seule solution valable.

Protéger l'aval

Les 55 derniers kilomètres de la rivière Magpie doivent recevoir une protection sans équivoque. Cette portion de la rivière constitue un parcours canotable remarquable pour les canoteurs. On y vient de partout dans le monde pour découvrir ce parcours de calibre international. Les touristes peuvent y trouver des paysages spectaculaires dans un environnement très sauvage, la végétation passant de la taïga à la forêt boréale, et possédant une cote environnementale excellente. La rivière Magpie est composée de

² *Ibid.*, p. 17.

«rapides forts en nombre important, continus et difficiles»³ et de plusieurs chutes. Quand on prend conscience que l'industrie du tourisme d'aventure est présentement en pleine expansion, on constate qu'il est primordial de conserver cette rivière intacte. Le barrage qui s'y trouve est déjà de trop. Il est impensable tant du point de vu culturel, patrimonial, récréatif et environnemental de vouloir en construire d'autres.

Conclusion

L'APFQ demande au BAPE une réflexion en profondeur. Il est totalement inconcevable de poursuivre ainsi cette frénétique construction de barrages hydroélectriques sur les rivières québécoises. La préservation de notre patrimoine collectif ne peut nullement être remplacée par les profits qui iront directement enrichir quelques promoteurs privés. La rivière Magpie doit à présent être un exemple de bonne gestion. D'autres alternatives énergétiques, dont l'énergie éolienne et solaire, peuvent combler les besoins du Québec et respecteraient davantage l'environnement. Mais la première solution réside dans l'efficacité énergétique et dans la réduction de notre consommation d'énergie.

Pour toutes ces raisons, l'APFQ n'a qu'une seule proposition face à la rivière Magpie : l'arrêt immédiat de tout projet de construction de barrage pour la rivière Magpie et la création d'une aire protégée pour la totalité de son bassin versant pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

³ Fédération québécoise du canot et du kayak, *Guide des parcours canotables du Québec*, Boucherville, Broquet, 1999, p. 152.

Bibliographie

Fédération québécoise du canot et du kayak. *Guide des parcours canotables du Québec*. Boucherville, Broquet, 1999, 268 pages.

Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement. *L'eau. La vie. L'avenir. Politique nationale de l'eau*. Québec, 2002, 94 pages.